

DECISION N° 2023-08

OBJET : Boutique - Revue Art et Patrimoine N°16 – Association des Amis du Domaine de Marly

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU l'article R 2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération n° 221006-3 en date du 6 octobre 2022 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat intercommunal pour la gestion du musée de Louveciennes/Marly-le-Roi de vendre la revue Art et Patrimoine n°16 à 20 €, publication de l'association des Amis du Domaine de Marly ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

DECIDE :

ARTICLE 1 : de fixer le prix de vente de la revue Art et Patrimoine n°16 au prix de vente de 20,00 €.

ARTICLE 1 : D'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	EDITEURS	PUA TTC	PUV TTC
Revue Marly Art et Patrimoine n°16	Association des Amis du Domaine de Marly	14.00 €	20 €

ARTICLE 2 : dit que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le **23 JAN. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **23 JAN. 2023**



Jean-Paul JAOUEN

Président du Syndicat Intercommunal